



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

Egalité femmes/hommes et mise en œuvre des résolutions 1325 et suivantes
Intervention de la délégation française – session 14

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter des éléments à titre national.

La France est très mobilisée dans la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » issu des résolutions 1325 (2000) du Conseil de sécurité et suivantes. a marqué une nouvelle étape dans la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'agenda.

Dans le cadre de l'Union européenne, nous continuons à plaider en faveur de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique de sécurité et de défense commune et à soutenir la protection des femmes dans les situations de conflit et dans la sortie de crise. La nomination d'une conseillère spéciale de Mme Mogherini sur ce sujet offre de nouvelles perspectives et une meilleure coordination de l'UE sur ce sujet.

Au niveau national, nous avons adopté un deuxième plan national d'action (2015-2018) le 4 mars 2015, axé plus particulièrement sur la promotion de la participation des femmes dans la gestion des conflits et de situation de post-conflit et sur la lutte contre l'impunité.

La mise en œuvre des résolutions Femmes paix et sécurité reste néanmoins très lente, sur ses leurs deux volets, lutte contre les violences sexuelles et renforcement de la participation des femmes. La revue mondiale de l'agenda « femmes, paix et sécurité » conduite en 2015 a permis de remobiliser la communauté internationale sur ce dossier et a conduit à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2242 du Conseil de sécurité le 13 octobre 2015. Ce texte, ambitieux, se présente comme une refondation de l'agenda, en soulignant la nécessité d'intégrer davantage de femmes dans les opérations de maintien de la paix, mais aussi en prenant en compte de nouvelles problématiques, telles que la lutte contre l'extrémisme violent.

A titre de recommandations, nous appelons l'OSCE à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'accès universel aux droits des femmes qui constitue la base de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences contre les femmes. Nous soutenons le plan d'action sur la mise en œuvre de la résolution 1325 à l'OSCE, co-sponsorisé par l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie. Nous appelons à accroître le rôle de l'OSCE dans prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et encourageons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul ».